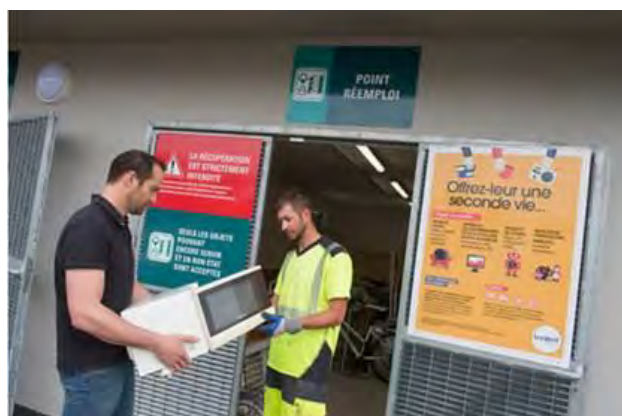


RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



CONTENU

SYNTHESE	3
1. Présentation générale	4
1.1. Territoire et la compétence.....	4
1.2. Modalités d'exploitation du service	5
2. Evènements marquants de l'année	6
2.1. Homogenisation des collectes selectives sur l'ex communauté de communes de plouay du scorff au blavet	6
2.2. Evolution des modalités de collecte des dechets menagers pour 9 communes.....	7
2.3. Deploiement de nouveaux bacs pour la collecte des biodechets	8
2.4. Evolution de la collecte des encombrants.....	8
2.5. Evolution des tonnages et de la composition des déchets	9
PARTIE 1	11
LES INDICATEURS TECHNIQUES	11
1. Indicateurs de collecte.....	12
1.1. Collectes de proximité.....	12
1.2. Déchèteries	16
1.3. Regroupement et transfert de déchets.....	18
2. Indicateurs de traitement	20
2.1. Filières de traitement	20
2.2. Installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération.....	22
PARTIE 2	27
LES INDICATEURS DE LA PREVENTION	27
ET DE LA REDUCTION DES DECHETS.....	27
1. Lorient Agglomération - Territoire zéro déchet zéro gaspillage	28
2. Actions 2017.....	29
2.1. Actions d'information sur la qualité du tri	29
2.2. Actions de sensibilisation des différents publics.....	31
2.3. Actions de promotion des comportements écoresponsables	33
2.4. Actions autour des végétaux et des biodéchets	34
2.5. Actions en faveur de l'exemplarité des administrations.....	35
2.6. Actions de prévention dans les entreprises	35
2.7. Actions en faveur du réemploi – Comptoir du remploi.....	36
2.8. Actions de communication.....	36
PARTIE 3	37
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	37
3. Budget de l'activité.....	38
3.1. Section fonctionnement.....	39
3.2. Section investissement.....	42

4.	Présentation des coûts du service avec la Matrice des coûts	43
4.1.	Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National	43
4.2.	Répartition des charges et des produits en 2017.....	45
4.3.	Détail de la matrice 2017	46

SYNTHESE

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. TERRITOIRE ET LA COMPETENCE

Lorient Agglomération exerce la compétence prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour ses communes membres.

Lorient Agglomération compte 25 communes membres, et 207 293 habitants (population légale 2015).

Communes	Population légale 2015
Brandérion	1445
Bubry	2420
Calan	1175
Caudan	6886
Cléguer	3385
Gâvres	714
Gestel	2849
Groix	2322
Guidel	11807
Hennebont	15891
Inguiniel	2194
Inzinzac-Lochrist	6601
Lanester	22638
Languidic	7926
Lanvaudan	801
Larmor-Plage	8420
Locmiquélic	4188
Lorient	59160
Plœmeur	18524
Plouay	5654
Pont-Scorff	3806
Port-Louis	2692
Quéven	8837
Quistinic	1477
Riantec	5481



1.2. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

1.2.1. LA COLLECTE

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

UNE REGIE COMMUNAUTAIRE

Les collectes de proximité :

- **La collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec, soit 116 000 habitants (56 % de la population totale).
- **La collecte du verre et du papier** sur tout le territoire, sauf le verre de Lorient.
- **La collecte du papier des administrations** sur les communes de Caudan, Guidel, Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Quéven.
- **La collecte des cartons des entreprises** dans les zones d'activité en bordure de la N165.

Les collectes en déchèterie :

- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, les mouvements des bennes de carton et de « tout venant » de 10 déchèteries** est assuré par le personnel communautaire (déchèteries de Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord et Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec).
- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, le compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix.**

LES MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE

Les collectes de proximité :

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, trois sociétés réalisent des collectes sur Lorient Agglomération :

- Les collectes en porte à porte (cf carte ci contre) :
 - ✓ COVED assure la collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 23 800 habitants (11% de la population totale).
 - ✓ LORIS SERVICES assure la collecte des biodéchets, emballages, et déchets ménagers et assimilés en porte à porte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 67 600 habitants, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.
- Les collectes en apport volontaire :
 - ✓ SUEZ assure **la collecte du verre sur Lorient.**



Les collectes en déchèteries :

La société COVED est prestataire de service sur l'ensemble des déchèteries du continent pour :

- la gestion du haut et bas de quai des déchèteries de Bubry et de Plouay,.
- le compactage de caissons de déchèteries, leur évacuation vers des sites de traitements dédiés et la location des bennes et bacs sur 10 déchèteries.

1.2.2. LE TRAITEMENT

Lorient Agglomération est propriétaire des installations de traitement listées ci-dessous gérées en régie ou par des prestataires :

LES INSTALLATIONS GEREES EN REGIE

- La plateforme de compostage de Groix
- Le centre de transfert de Groix
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist
- L'installation de stockage des déchets inertes de Groix

LES INSTALLATIONS EXPLOITEES PAR UN PRESTATAIRE

Le site d'ADAOZ sur la commune de Caudan est exploité par 2 exploitants :

- L'Unité de Traitement Biologique, exploitée par GEVAL
- Le Centre de tri, exploité par ECOTRI
- Le quai de transfert du verre, exploité par GEVAL
- Le bâtiment de transfert des encombrants, exploité par GEVAL

Sur la commune de Plouay, se trouve :

- Un silo de stockage du verre ; la prestation de chargement est assurée par JAFFREDO
- Une plateforme de stockage de déchets végétaux, exploitée par ECOSYS

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

2.1. HOMOGENEISATION DES COLLECTES SELECTIVES SUR L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLOUAY DU SCORFF AU BLAVET

A l'issue de la fusion de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet (01/01/2014), il a rapidement été acté que le territoire de l'ancienne communauté de communes bénéficierait des même collecte que sur Lorient Agglomération, à savoir :

- Collecte conteneurisée des emballages
- Collecte conteneurisée des biodéchets
- Collecte conteneurisée des déchets ménagers résiduels.

Tous les particuliers ont reçus la visite d'agents de Lorient Agglomération qui les ont sensibilisés au tri des biodéchets et des emballages (avec le tri de tous les plastiques), avant la livraison de nouveaux bacs.



2.2. EVOLUTION DES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR 9 COMMUNES

Au vu des consignes de tri et des pratiques des habitants, le volume de déchets présentés dans la poubelle bleue a considérablement diminué, tandis que celui de la poubelle de tri a bien augmenté.

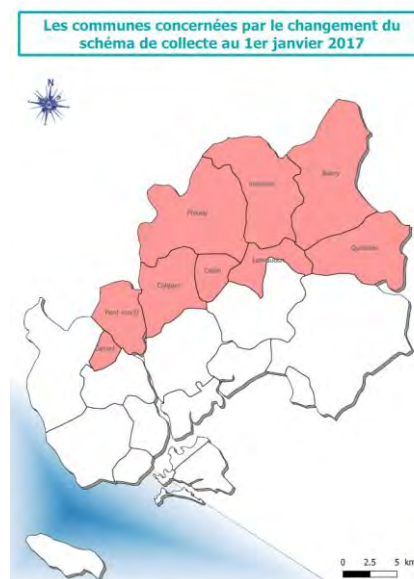
Lorient Agglomération a donc souhaité adapter le service aux nouveaux besoins et a testé sur son territoire la baisse des fréquences de collecte des déchets ménagers à une fois tous les 15 jours. Un dossier avait été préalablement déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé et validé.

A compter du 1^{er} Janvier 2017, neuf communes (Bubry, Plouay, Quistinic, Inguiniel, lanvaudan, Calan, Pont Scorff, Gestel, Gléguer) seront collectées avec les fréquences suivantes :

- Biodéchets : une fois par semaine,
- Emballages : une fois tous les 15 jours
- Déchets ménagers résiduels une fois tous les 15 jours

Ces neuf communes sont collectées en bennes bi-compartmentées. Chaque semaine, deux poubelles sont collectées :

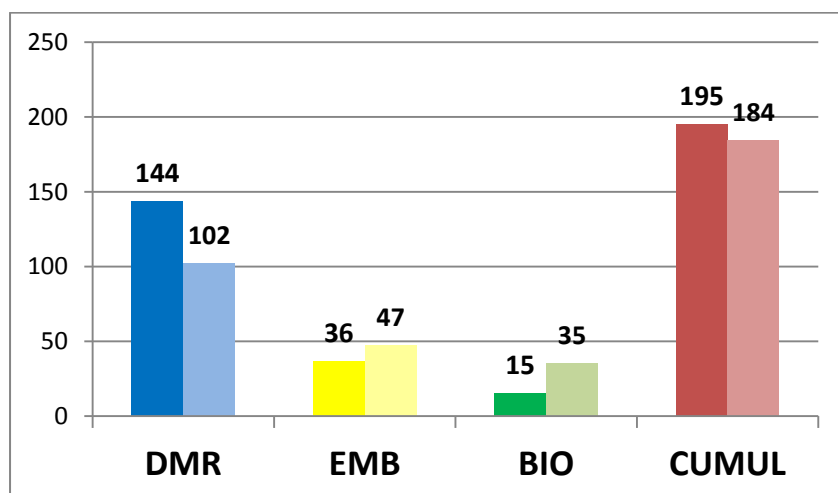
- biodéchets/emballages
- Ou biodéchets/DMR



ZOOM sur les résultats obtenus sur le territoire de l'ex CC Plouay (6 communes) :

DMR		EMB		BIO	
Tonnage	Production par hab. en kg	Tonnage	Production par hab. en kg	Tonnage	Production par hab. en kg
1382,36	102,06	639,13	47,19	475,03	35,07

En kg/an/hab. le graphique ci-dessous donne l'évolution des tonnages collectés entre 2016 et 2017 :



Nous avons constaté un transfert de 31 kg/hab/an du flux DMR (Déchets Ménagers Résiduels) vers les flux EMB (Emballages) et BIO (Biodéchets).

Les DMR ont diminué de 30% et l'ensemble de la production de déchets (tous flux confondus) de 6%.

Nous avons déjà noté une diminution de 6% de l'ensemble des flux collectés au porte à porte lors de la mise en place de la collecte des Biodéchets sur la commune de Plouay en 2016. Par contre, la diminution des DMR s'est accentuée avec la réduction de la fréquence de collecte (de - 16% à -30%).

2.3. DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX BACS POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS

En 2016, de nouveaux bacs pour la collecte des biodéchets ont été distribués sur les 9 communes concernées par le changement des modalités de collecte (cf 2.2).

Sur l'ex CC de Plouay, tous les particuliers ont reçus un bac de collecte équipés d'une cuve réductrice de 45 litres. De même, sur les communes de Pont Scorff, Cléguer et Gestel, les bacs de collecte de 80 litres des biodéchets pour les particuliers ont été remplacés par de nouveaux bacs à cuves réductrices.

Cette nouveauté permet un nettoyage plus simple du bac puisqu'il dispose d'une cuve moins profonde et évite ainsi d'éventuelles nuisances olfactives.

Les agents de Lorient Agglomération peuvent également vérifier plus facilement le contenu du bac pour sensibiliser aux erreurs de tri et ainsi garantir la qualité du compost produit.



2.4. EVOLUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Par souci d'équité, les modalités de collecte des encombrants ont été entièrement revues. Dèsormais l'ensemble du territoire peut bénéficier de ce service, réalisé par le Comptoir du Réemploi.

Le nouveau service de collecte des encombrants à domicile s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire qui permet également de diminuer l'enfouissement des déchets et de développer le réemploi. En effet, les encombrants sont soit revendus au comptoir du réemploi soit recyclés en matériaux.

Ce service n'est qu'une alternative au dépôt en déchèterie ; les encombrants doivent prioritairement être déposés en déchèterie.

La collecte se fait par RDV, au domicile de l'utilisateur (en non sur le trottoir) et n'est pas écrémante. Une participation de 10 euros est demandée.

En 2018, 527 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés.

2.5. EVOLUTION DES TONNAGES ET DE LA COMPOSITION DES DECHETS

Le tableau présenté ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages collectés en 2016 et 2017 :

TONNAGES LORIENT AGGLOMÉRATION	2016	2017	Evolution en % 2016-2017	ratio par habitant 2017
D.M.R. (déchets ménagers résiduels) :	36 240	34 641	-4,4%	167
collectes sélectives :	31 115	31 734	2,0%	153
<i>Verre</i>	9 265	9 516	2,7%	45,9
<i>Biodéchets</i>	8 149	7 718	-5,3%	37,2
<i>Emballages</i>	9 248	10 161	9,9%	49,0
<i>Papier</i>	4 453	4 339	-2,6%	20,9
<i>Carton</i>	344	382	11,0%	1,8
flux déposés en déchèteries :	52 162	52 339	0,3%	252
<i>Déchets végétaux</i>	18 134	18 502	2,0%	89
<i>Gravats</i>	15 594	14 897	-4,5%	72
<i>Non recyclables</i>	6 107	5 889	-3,6%	28
<i>Bois</i>	4 394	4 484	2,0%	22
<i>Ferraille</i>	2 667	2 671	0,1%	13
<i>Carton</i>	1 227	1 229	0,2%	5,9
<i>D3E</i>	1 925	1 726	-10,3%	8,3
<i>Mobiliers usagés</i>	1 746	2 565	46,9%	12,4
<i>Déchets dangereux</i>	368	376	2,2%	1,8
TONNAGES TOTAL	119 517	118 714	-0,7%	573
Tonnages « détournés », et envoyés vers la Recyclerie	340	540	58,8%	2,6

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMS : déchets ménagers spéciaux, appelés aussi « DDS » déchets diffus spécifiques

En 2017, la quantité de déchets collectée sur le territoire de Lorient agglomération est de **118 714 tonnes, soit 573 kg/hab./an**, dont 44 % proviennent des déchèteries (majoritairement des déchets verts et des gravats).

Pour comparaison,

- au niveau national, la production moyenne est de 570 kg en 2015 (source SINOE, y compris déblais et gravats),
- à l'échelle de la Bretagne, 660 kg/an/hab sont produits en 2015 (source SINOE).

Cette différence s'explique par une spécificité régionale, à savoir une forte production de végétaux en Bretagne (env. 170 kg/hab/an) par rapport à la moyenne française (env. 70 kg/hab/an).

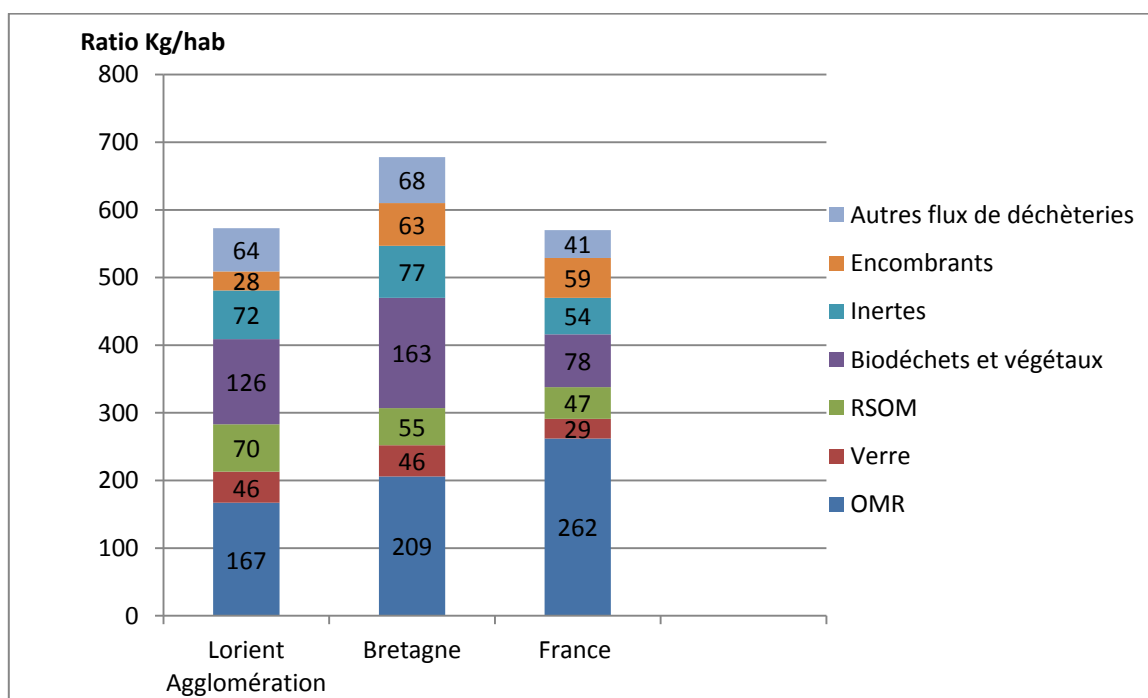
En regardant plus précisément les différents flux,

- Les tonnages de déchets ménagers ont fortement diminué (-4,4% par rapport à l'an passé). Un habitant produit en 2016, 167 kg de déchets ménagers résiduels alors qu'il en produisait 175 kg/hab/an l'an dernier.
- Les tonnages de collectes sélectives sont en augmentation de 2 %, du fait de la forte augmentation du tri des emballages (près de 10%). Avec 153 kg/hab./an, un usager de Lorient agglomération trie près de deux fois plus que la moyenne nationale.
- Les tonnages collectés en déchèterie sont stables entre 2016 et 2017.

Les trois principaux déchets produits par un habitant du territoire sont :

- ✓ des déchets ménagers résiduels avec 167 kg/an/hab. en 2017, pour 209 kg en Bretagne en 2015 (source SINOE) et 262 kg en France en 2015 (source SINOE)
- ✓ des gravats avec 72 kg/an/hab. en 2017, pour 77 kg en Bretagne en 2015 (source SINOE) et 54 kg en France en 2015 (source SINOE)

A noter une faible production d'encombrants (28Kg/hab/an) sur le territoire de Lorient agglomération : deux fois moindre qu'en France et qu'en Bretagne.



Données France 2015, Bretagne 2016 – Observatoire de l'environnement en Bretagne
Données Lorient Agglomération 2017

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. INDICATEURS DE COLLECTE

1.1. COLLECTES DE PROXIMITE

1.1.1. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

DECHETS CONCERNES

- **Les déchets ménagers résiduels (DMR) :** Débris de vaisselle, balayures, déchets hygiéniques non biodégradables, autres déchets synthétiques non recyclables.
- **Les emballages ménagers :** Cartons, cartonnettes, emballages acier/alu, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, ainsi que les pots, barquettes, les films et sacs plastiques
- **Les biodéchets :** déchets biodégradables de cuisines et de tables, restes de repas, épluchures, pelures, marc de café et filtres, essuie-mains, serviettes et nappes en papiers...

CONTENANTS

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Bien que le choix fait par Lorient Agglomération soit celui de bacs individuels, il n'est pas possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

FREQUENCE DE COLLECTE

BIODECHETS

- 1 fois/sem.

EXCEPTIONS

- 2 fois/sem. pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines,...)

EMBALLAGES :

- 1 fois/sem. pour les communes de Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur.
- 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes

EXCEPTIONS

Sur les communes collectées tous les 15 jours :

- 1 fois/sem. pour certains grands ensembles,
- 1 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale.

DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

- 1 fois tous les 15 jours sur Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont Scorff, Quistinic,
- 1 fois/sem. sur les 16 autres communes

EXCEPTIONS :

- 2 fois/sem. sur le centre-ville de Lorient, les zones d'activités de Lorient, ainsi que sur les grands ensembles de Lorient,
- 2 fois/sem. pour certains collectifs.
- 2 à 3 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...),

TONNAGES

Depuis 2014, année où la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

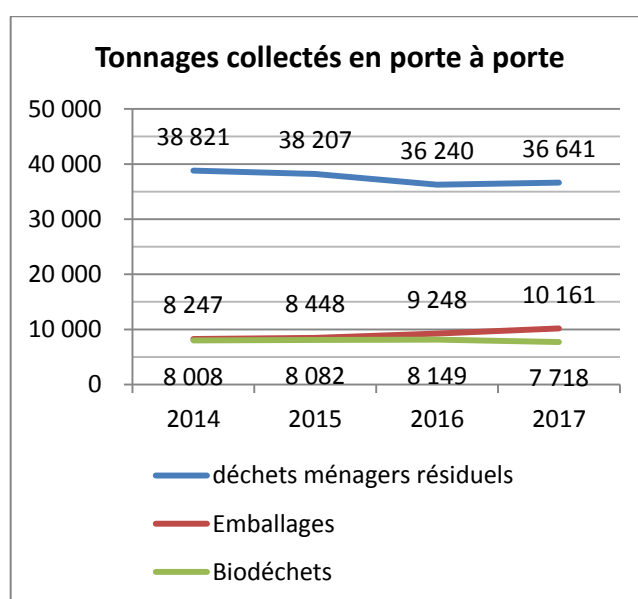
Collectes en porte à porte	2014	2015	2016	2017	Évolution 2014-2017	
					En %	En tonnes
DMR	38 821	38 207	36 240	36 641	-6,02%	-2 180
Emballages	8 247	8 448	9 248	10 161	+20,70%	+1 914
Biodéchets	8 008	8 082	8 149	7 718	-3,56%	-290
TOTAL	55 076	54 737	53 637	54 520	-1,04%	-556

Les tonnages de DMR diminuent fortement depuis 2016, date à partir de laquelle les fréquences de collecte réduites ont été mises en place sur ce flux.

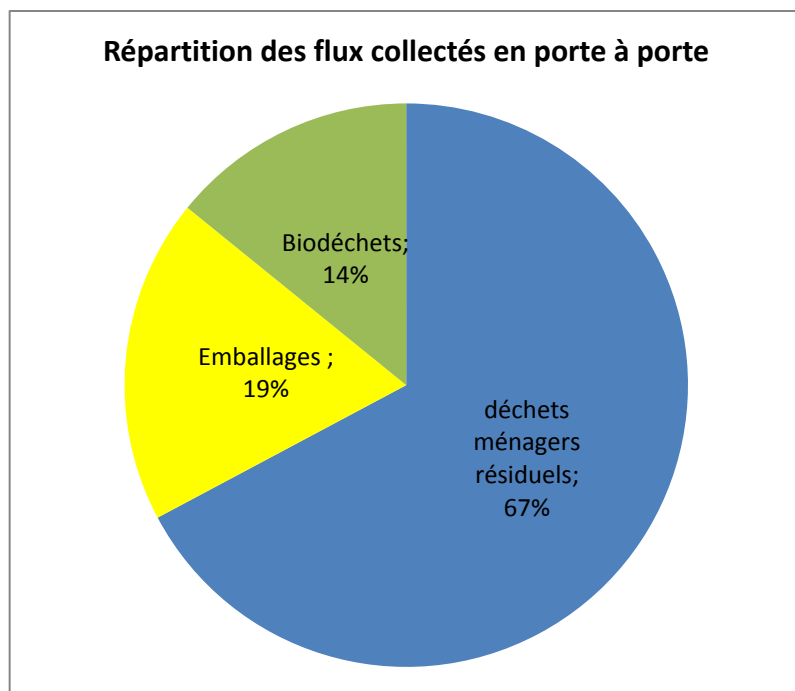
Les tonnages d'emballages collectés augmentent tous les ans mais plus fortement depuis 2016, date à partir de laquelle l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques à été mise en œuvre, en parallèle de l'abaissement de fréquence de collecte des DMR. En 2017, plus de 10 000 tonnes d'emballages ont été collectées.

Les tonnages de biodéchets collectés sont en baisse car de moins en moins de végétaux sont présentés à la collecte. Ceci résulte de la mise en place des bacs à cuves réductrices.

Au global, nous constatons une diminution des tonnages collectés au porte à porte d'environ 1%.



Les DMR représentent encore 67 % des déchets collectés en porte à porte.



1.1.2. LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE DECHETS

- **Le verre** : Bouteilles, bocaux et pots en verre
- **Le papier** : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

CONTENANTS

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire de 3 et 4 m³ sont implantées sur le territoire de l'agglomération.



TONNAGES

En 2017, 9 516 tonnes de verre et 4 244 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2016 :

- -4.7 % pour le papier,
- + 2,7 % pour le verre.

Depuis 2011 les tonnages de papier collectés sont en baisse.

1.1.3. LES COLLECTES SPECIFIQUES

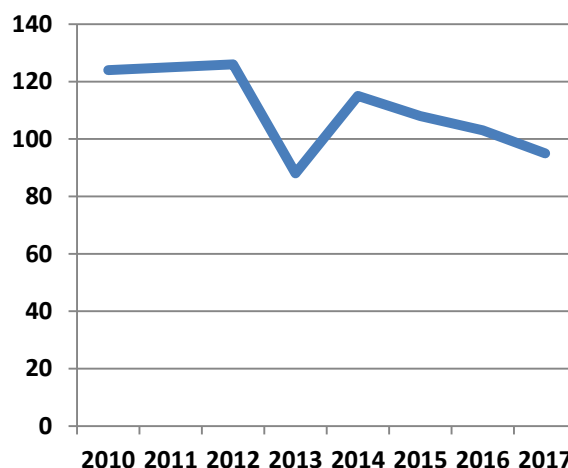
COLLECTES DE PAPIER DE BUREAU

Certaines mairies et les écoles bénéficient d'un service de collecte en porte à porte du papier de bureau.

Cependant, les nouvelles demandes sont traitées par apport volontaire.

En 2017 95 tonnes de papier de bureau ont ainsi été collectées.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS DE BUREAU COLLECTÉS



COLLECTES DE CARTON

Deux modes de collecte co-existent :

- Collecte en conteneur ou au sol pour les commerces du centre-ville de Lorient,
- Collecte conteneurisée dans les entreprises situées en bordure de la N165 (principalement Lanester, Caudan et Queven),

En 2017, 382 tonnes de cartons ont été collectés sur le territoire.

1.2. DECHETERIES

Les déchèteries permettent aux habitants de Lorient Agglomération de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte.

1.2.1. LEUR LOCALISATION

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements répartis comme suit :

COMMUNE	ADRESSE
Bubry	Lann Vihan
Caudan	265 Rue Jacques Ange Gabriel - ZI de Lann Sévelin
Cléguer	Route de Caudan
Groix	Kerbus
Guidel	La Grande Saudraye - Route de Traoudec
Hennebont	Avenue Commandant Georges Hillion - Kerpotence
Languidic	ZA de Lanveur - Route de Kerlavarec
Lorient Nord	ZA de la Cardonnière
Lorient Sud	Port de pêche - Rue E. Marcesche
Ploemeur	Route de Larmor – ZA de Kerdroual
Plouay	ZI de Restavy
Queven	Route de Gestel
Riantec	ZA de Villemarion

1.2.2. LES DECHETS ADMIS EN DECHETERIE

Les déchets collectés en porte à porte ne sont pas acceptés en déchèterie (biodéchets, emballages et déchets ménagers résiduels).

Les déchèteries de Plouay et Queven proposent un tri supplémentaire en 2017, avec la mise en place de bennes supplémentaires de mobiliers usagés.



	Déchets verts	Gravats	Bois	Tout venant	Ferraille	Cartons	Textile	Papier	Verre	DEEE *	Autres **	Mobilier
Bubry	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Caudan	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cléguer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Groix	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
Guidel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Hennebont	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Languidic	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lorient Nord	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lorient Sud	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ploemeur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Plouay	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Quéven	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Riantec	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** Autres : Déchets Dangereux, Piles, Batteries, Lampes, Huiles, etc.)

1.2.3. LES TONNAGES RECEPTIONNES

En 2016, 52 339 tonnes de déchets ont été collectés sur les treize déchèteries du territoire soit 44 % du tonnage total collecté sur Lorient Agglomération..

Globalement, les tonnages collectés sont stable (177 tonnes de plus que l'an passé),

À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités sur place).

Les tonnages collectés se décomposent comme suit :

FLUX	2016	2017	évolution 2016-2017
<i>Déchets végétaux</i>	18 134	18 502	+2,0%
<i>Gravats</i>	15 594	14 897	-4,5%
<i>Non recyclables</i>	6 107	5 889	-3,6%
<i>Bois</i>	4 394	4 484	+2,0%
<i>Ferraille</i>	2 667	2 671	+0,1%
<i>Mobiliers usagés</i>	1 746	2 565	+46,9%
<i>D3E</i>	1 925	1 726	-10,3%
<i>Carton</i>	1 227	1 229	+0,2%
<i>Recyclerie</i>	340	540	+55,0%
<i>Déchets dangereux</i>	368	376	+2,2%

Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont fortement diminué. Il s'agit d'une baisse notable des tonnages d'écran déposés en déchèterie. Ce constat se fait au niveau national. Cela s'explique par une sur-collecte en 2016 suite au passage à la TNT HD.

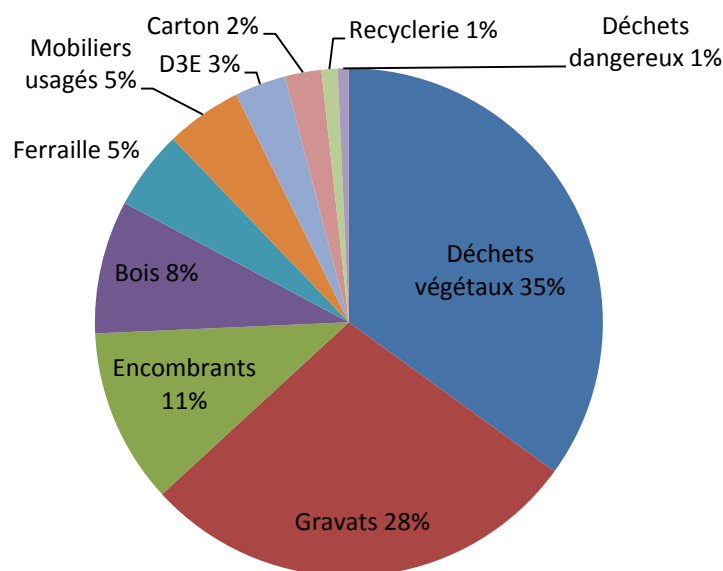
L'année 2017 voit les apports de mobilier s'envoler (+47 %) grâce au déploiement de bennes de récupération supplémentaires sur les déchèteries du territoire.

De même, les apports de biens destinés à la recyclerie (ouverte mi 2015) ont augmenté de 55%.

En parallèle des augmentations de tonnage des flux « mobilier », « réemploi », les déchets non recyclables ont diminué de 3,6%.

Les apports les plus importants sont toujours les végétaux (35%) et les gravats (28%), les encombrants (11%) et le bois (8%).

Répartition des flux déposés en déchèterie



1.3. REGROUPEMENT ET TRANSFERT DE DECHETS

1.3.1. LE TRANSFERT DES DECHETS DE L'ILE DE GROIX VERS LE CONTINENT

La majorité des déchets collectés est rapatriée sur le continent avant de rejoindre les sites de traitement dédiés.

Les biodéchets issus des collectes en porte à porte, ainsi que les végétaux et les gravats issus des apports en déchèterie, sont traités sur le site de Kerbus.

LES EMBALLAGES ET LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels (DMR) et les emballages collectés séparément sont acheminés jusqu'à la station de transfert, située sur le site de Kerbus (à côté de la déchèterie). Cette installation permet de compacter les DMR et les emballages dans des caissons étanches (30m³ pour les emballages, 20 m³ pour les DMR).

Ces caissons sont ensuite évacués vers le continent par les bateaux de la Compagnie Océane.

En 2017, 48 caissons d'emballages et 58 caissons de DMR ont été envoyés sur le continent et réceptionnés à ADAOZ.

À noter que le nombre de caissons de DMR baisse tous les ans depuis 2016 alors que celui des Emballages augmente (extension des consignes de tri à tous les plastiques depuis Mars 2016). En 2017, la production globale de déchets a diminué et le nombre total de caissons transféré a baissé de 12%.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
EMBALLAGES	28	28	27	29	38	48
DMR	92	92	92	90	81	58
TOTAL	120	120	119	119	119	106

LES AUTRES DECHETS

Les caissons de déchèterie (hormis les gravats), les caissons de verre et de papier sont évacués sur le continent vers des sites dédiés pour leur traitement. 152 caissons ont été évacués vers le continent par bateau sur l'année 2017, contre 155 caissons en 2016.

En 2017, une baisse du tonnage d'encombrants s'opère et s'accroît en 2018 avec la mise en place de la filière Eco Mobilier.

	2015	2016	2017
encombrants	68	77	75
Verre	36	37	36
Carton	18	26	28
papier	10	15	13
TOTAL	132	155	152

Les déchets dangereux transitent également par bateau vers le continent, dans des caisses. 20 caisses de 0.5m³ ont ainsi été évacuées en 2017 (26 en 2016).

1.3.2. LE REGROUPEMENT DU VERRE AVANT TRANSFERT

Les collectes de verre sont vidées quotidiennement sur trois points :

- Dans une fosse couverte à ADAOZ (Caudan),
- Dans des silos, au sol, sur le pôle environnemental de Plouay
- Sur un silo sur le site de SUEZ à Baud (vidage du verre collecté uniquement sur Lorient par SUEZ)

Sur ces trois sites, un prestataire se charge de l'évacuation du verre (chargement des camions pour le transport chez le repreneur choisi).

En 2017, 6 172 tonnes de verre ont transité par la fosse à verre de Caudan, 1 929 t. par le silo de Baud (SUEZ) et 1 414 tonnes par le silo à verre de Plouay.

1.3.3. LE REGROUPEMENT DES CARTONS AVANT TRANSFERT

Les cartons collectés sur les déchèteries, ainsi que les cartons collectés dans le centre-ville de Lorient et les zones d'activités, sont vidés sur le centre de tri à ADAOZ. Ils sont compactés pour être mis en balle, avant d'être expédiés chez un repreneur, à savoir EUROPAC (76).

En 2017, 1 611 tonnes de cartons ont ainsi été mis en balles par le centre de tri de Caudan (1571 tonnes en 2017).

2. INDICATEURS DE TRAITEMENT

2.1. FILIERES DE TRAITEMENT

2.1.1. LE TRI ET LE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

Les emballages, les cartons, et le papier qui font l'objet de collecte de proximité sur les 25 communes sont envoyés sur le Centre de tri de Lorient Agglomération situé à Caudan.

Les emballages, mis en balles, et le papier en vrac partent par semi-remorques vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2017
Acier	Guyot Environnement
Aluminium	REGEAL - AFFIMET
Briques alimentaire	SUEZ
Plastiques	Valorplast
Papier	SUEZ - Cellulose de la Loire
Cartons / cartonnettes	SUEZ - EUROPAC

2.1.2. LES FILIERES DE TRAITEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

La moitié des déchets collectés sur le territoire, sont intégralement traités dans des installations appartenant à la collectivité :

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique (avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist).

LES BIODECHETS

- Les biodéchets du continent sont vidés sur une plate forme de l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par compostage.
- Les biodéchets de Groix sont compostés sur la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les composts obtenus sont ensuite valorisés en agriculture.

LES VEGETAUX DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Tout comme les biodéchets collectés sur l'île, les végétaux sont compostés sur la plate-forme de compostage de Groix.

LES GRAVATS DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Les gravats déposés par les groisillons sont stockés sur le site de Kerbus.

LES ENCOMBRANTS ET LES DAE (DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES)

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Les ferrailles et le bois sont triés. Les encombrants restants sont envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

2.1.3. LES FILIERES EXTERNES DE TRAITEMENT

Lorient Agglomération ne traite pas l'ensemble de ses déchets sur des unités lui appartenant :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2016
Végétaux	- Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff - Plate-forme de compostage – ECOSYS Plouay - Plate-forme de compostage - Nostang
Ferrailles	- Plateforme GDE à Lorient - Guyot Environnement, Kervignac
Gravats	- Ets GUEGAN à Languidic - Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	- Filière partiellement mise en place par l'éco-organisme ECODDS - Pour tous les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) non pris en charge par l'éco-organisme : ✓ Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande ✓ Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (Rolland Technologie Environnement)
Bois	- VEOLIA, Hennebont - VEOLIA, Pont Scorff
Batteries	Plateforme GDE à Lorient
Verre	St Gobain Emballages

2.1.4. LES FILIERES PRISES EN CHARGE PAR LES ECO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets.

Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

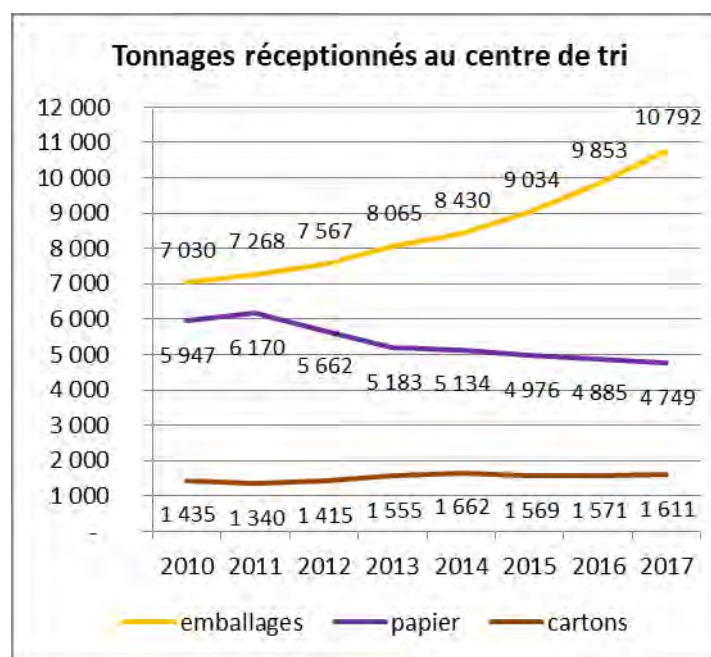
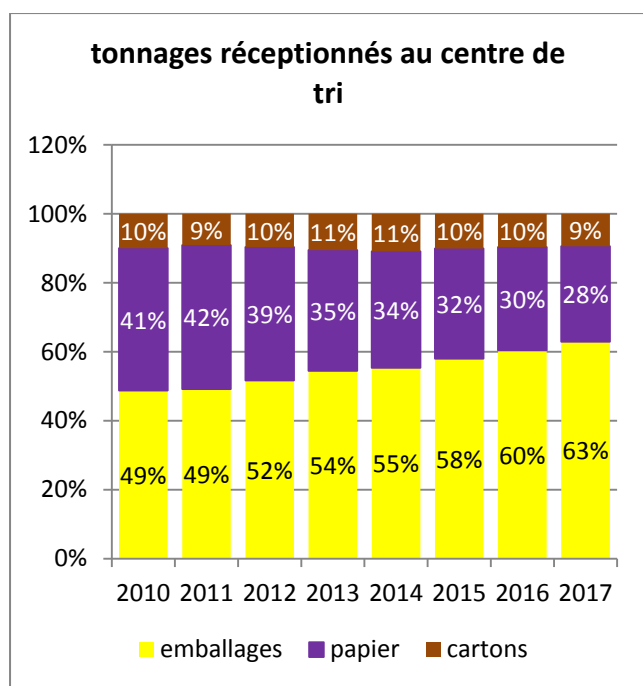
Ainsi, plusieurs types de déchets collectés par Lorient Agglomération en déchèteries sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme :

FLUX	FILIERES AU 31/12/2016
DMS	Filière mise en place par l'éco-organisme ECODDS
Piles et accumulateurs	Filière mise en place par l'éco-organisme COREPILE
DEEE	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOSYSTEMES
Lampes et Néons	Filière mise en place par l'éco-organisme RECYLUM
Textile	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOTLC
Mobilier	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOMOBILIER

2.2. INSTALLATIONS DE PRE-TRAITEMENT ET DE TRAITEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

2.2.1. LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Le centre de tri accueille les déchets issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan. L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services – durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} Aout 2017



FLUX	2016		2017		Evolution
	TONNES	PART	TONNES	PART	2016 2017
Emballages	9 853	60%	10 792	63%	9,5%
Papier	4 886	30%	4 749	28%	-2,85%
Carton	1 571	10%	1 611	9%	+2,5%
TOTAL	16 310	100%	17 152	100%	5,2%

En 2017, 17 152 tonnes d’emballages, de papiers et de cartons sont arrivés sur le centre de tri (apports Lorient Agglomération et CCBBO), soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2016.

Le flux principal à traiter par le centre de tri est l’emballage.

Les tonnages de papier sont en baisse depuis 2011.

BILAN DE PRODUCTION DU CENTRE DE TRI DE LORIENT AGGLOMERATION POUR L'ANNEE 2017 :

flux	2016	2017	Évolution
			2016-2017
Papier	4 728	4 653	-1,6%
Carton	5 477	5 707	4,2%
Refus de tri	2 679	3 250	21,3%
Plastique	1 879	2 022	7,6%
Acier	501	537	7,2%
Briques alimentaires	282	283	0,4%
Aluminium	59	64	8,5%
TOTAL	15 605	16 516	5,8%

Les flux sortants les plus importants sont le papier et le carton. A noter qu'hormis les refus de tri, qui sont enfouis à l'ISDND de Kermat, tous les autres flux font l'objet d'une valorisation matière.

2.2.2. L'UNITE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Depuis 2005, année de mise en service de l'unité de traitement biologique de Lorient Agglomération, l'UTB traite deux flux de déchets ménagers et assimilés :

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS TRAITES PAR STABILISATION BIOLOGIQUE AVANT STOCKAGE AU CENTRE DE KERMAT

Les déchets ménagers résiduels sont vidés dans une fosse de 1 500 m³. Ils passent ensuite dans un broyeur lent avant d'être stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcées. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferraillage est effectué, avant et après stabilisation ; 337 tonnes de ferraille ont été ainsi extraites.

En 2017, 34 605 tonnes de déchets ménagers résiduels sont arrivées à l'UTB et, après stabilisation et déferraillage, 23 255 tonnes ont été évacuées vers l'ISDND de Kermat.

LES BIODECHETS TRAITES PAR COMPOSTAGE ET VALORISES EN AGRICULTURE

Les biodéchets sont vidés sur une zone de réception de 200 m². Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (2 756 tonnes), ils rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 semaines, les déchets sont ensuite déposés en 6 andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.

7 649 tonnes de biodéchets ont été reçues en 2017. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR. Au total, 2 614 tonnes de compost ont été produites puis commercialisées localement (20 km autour du l'UTB). La commercialisation est à la charge du prestataire. Celui-ci sous traite la commercialisation à la coopérative Triskalia.

Le refus de criblage s'élève à 1 079 tonnes, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

2.2.3. LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE GROIX

Deux composts sont réalisés sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LE COMPOSTAGE DE BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

LE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX DE LA DECHETERIE

Les végétaux sont broyés deux fois par an et déposés en andain. Ces andains sont retournés trois fois dans l'année avant d'être tamisés.

2.2.4. L'INSTALLATION DE TRANSIT DES DECHETS DE GROIX

Ci-dessous une vue aérienne du site de Kerbus à Groix regroupant les différentes installations :

SITE DE KERBUS - GROIX



2.2.5. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE KERMAT

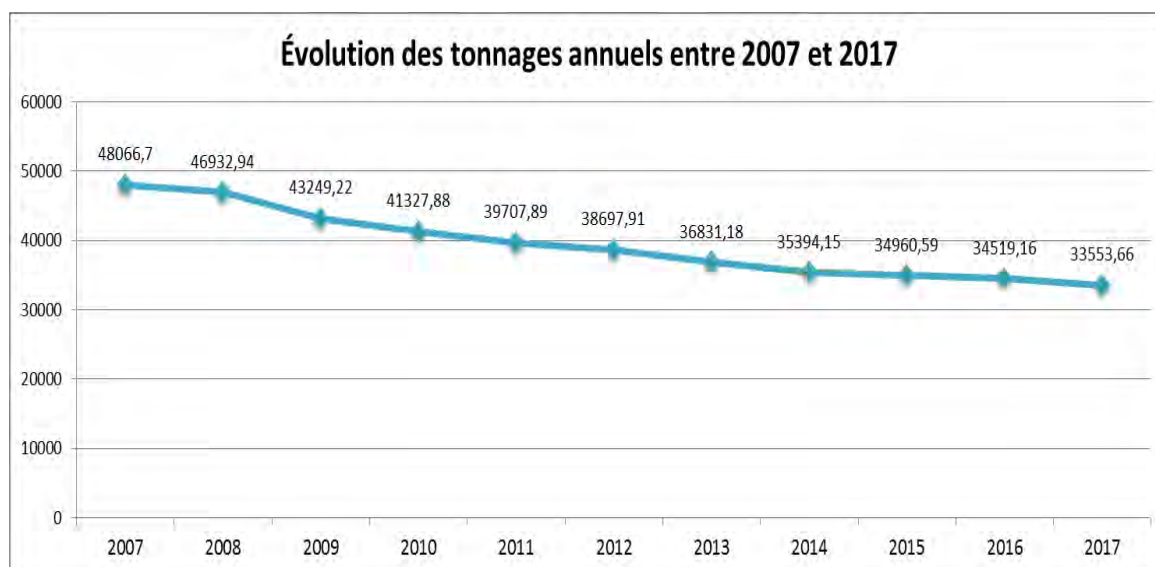
Seuls sont acceptés sur Kermat les déchets dits « ultimes » :

- Déchets ménagers résiduels préalablement stabilisés,
- Encombrants (encombrants de déchèterie, DAE apportés à Caudan),

- Refus de tri des emballages,
- Refus de criblage des biodéchets.

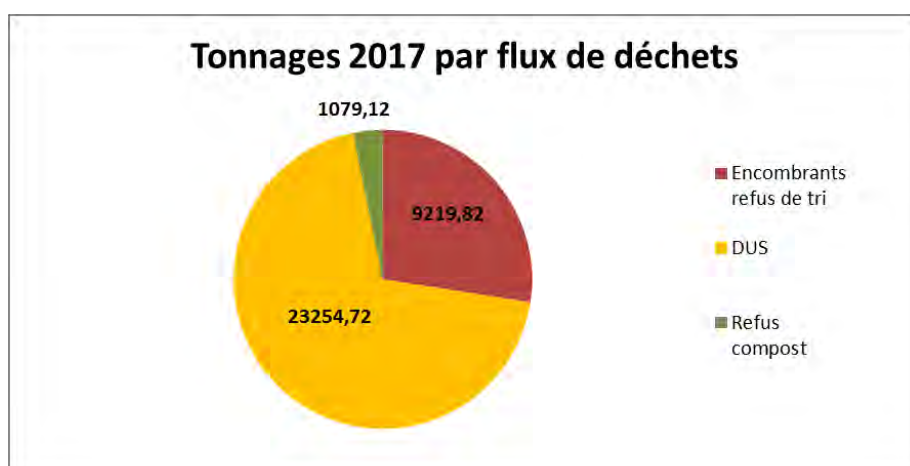
Les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'est pas possible de dissocier les tonnages.

En 2017, 33 553 tonnes ont été enfouies soit une baisse de 1,3 % par rapport à l'an passé.



La diminution des tonnages en entrée de Kermat provient :

- De la diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels collectés, du fait notamment de la bonne participation des usagers au tri des déchets
- Du déploiement progressif de la filière ECO MOBILIER et de la mise en place des « points réemploi » sur les déchèteries permettant une diminution des tonnages d'encombrants



Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 69% des déchets enfouis.

Les encombrants/refus de tri représentent 28% et les refus de compost 3%.

PARTIE 2

LES INDICATEURS DE LA PREVENTION ET DE LA REDUCTION DES DECHETS

1. LORIENT AGGLOMERATION - TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE



Lorient Agglomération a été labellisée en 2014 « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » à la suite du premier Appel à projet de l'ADEME / Ministère de l'Environnement. Un programme ambitieux d'actions de prévention des déchets a été élaboré, prolongeant celui développé depuis la mise en place du Programme Local de Prévention.

Le programme se décline en 7 axes :

- 1 - La prévention des déchets
- 2 - Le développement du réemploi par la création d'une recyclerie notamment
- 3 - La mise en œuvre d'une fiscalité incitative ou du moins de procédures ou éléments incitant les usagers à produire moins de déchets
- 4 - L'amélioration des performances de tri
- 5 - L'optimisation des collectes en porte à porte
- 6 - Le développement de nouvelles filières de traitement et de valorisation
- 7 - Information communication auprès du public

Au total, ce sont 61 actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

La prévention des déchets est organisée autour des thématiques suivantes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire (restauration collective, particuliers),
- Promouvoir les comportements écoresponsables,
- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts (broyage, conception/ entretien des paysages),
- Favoriser le compostage de proximité (établissements d'enseignements, quartiers),
- Sensibilisation aux enjeux de prévention (scolaires, grand public),
- Prévention dans les administrations (exemplarité, redevance spéciale),
- Prévention dans les entreprises du BTP et du monde agricole (caractérisations, groupes de travail, économie circulaire).
- La valorisation et la mise en place de filières de réemploi et de réparation des biens de consommation.

L'équipe prévention de la production des déchets et du suivi de la qualité du tri est actuellement composée de :

- Un responsable (vacance de poste entre mars et septembre 2017),
- Une coordinatrice de la prévention, dont le poste est financé dans le cadre de la labellisation Zéro Déchet, Zéro Gaspillage,
- Un chef d'équipe agent suivi qualité (nommé fin 2016),
- Sept agents suivi qualité répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire,
- Deux agents chargés du numéro vert du service.

2. ACTIONS 2017

2.1. ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITE DU TRI

2.1.1. ACTIVITE DE L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DU NUMERO VERT

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec actuellement deux postes à plein temps. Les agents traitent à la fois la relation usager via la ligne téléphonique dédiée mais aussi les requêtes qui parviennent des formulaires de contact du site internet de la collectivité.

En 2017, 23 881 appels ont été traité, soit une progression 15 % par rapport à 2016 notamment liée aux campagnes d'optimisation, d'élargissement des consignes de tri et de dotation des communes de l'agglomération. Les formulaires et courriels internet traités sont en nette augmentation, 889 traités en 2017, soit 75 % de plus qu'en 2016.

2.1.2. ACTIVITE DES AGENTS SUIVI QUALITE

L'équipe des Agents Suivi Qualité (ASQ) gère la relation usager de proximité, principalement sur la base des requêtes parvenues au Numéro Vert.

Les sept agents et leur chef d'équipe sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services.

En 2017, les ASQ ont géré 4 369 demandes qui concernent des dotations à revoir, des livraisons (sacs & housses), de l'information sur le tri.

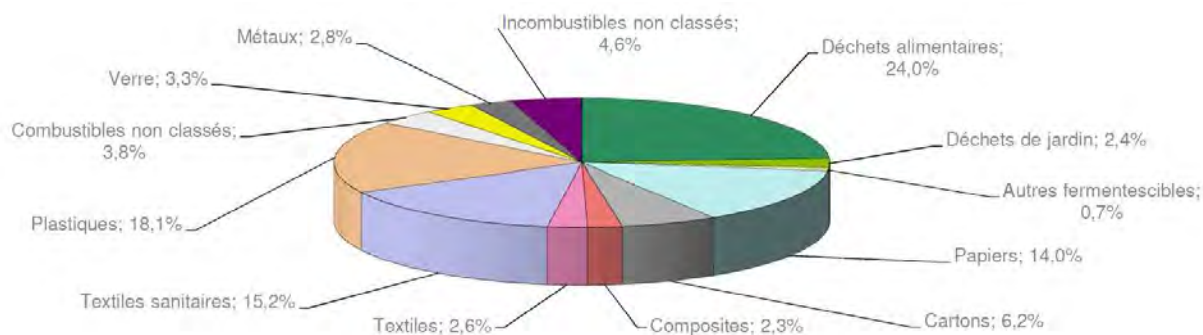
Les ASQ ont aussi été impliqués dans le suivi du déploiement des nouvelles dotations chez les usagers et l'optimisation des fréquences de collecte sur les communes de Gestel, Cléguer, Pont-Scorff, Brandérion et Larmor-Plage.

2.1.3. CARACTERISATIONS

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri.

CARACTERISATIONS DES DMR ET DES BIODECHETS

COMPOSITION MOYENNE DES DMR : OCTOBRE 2017

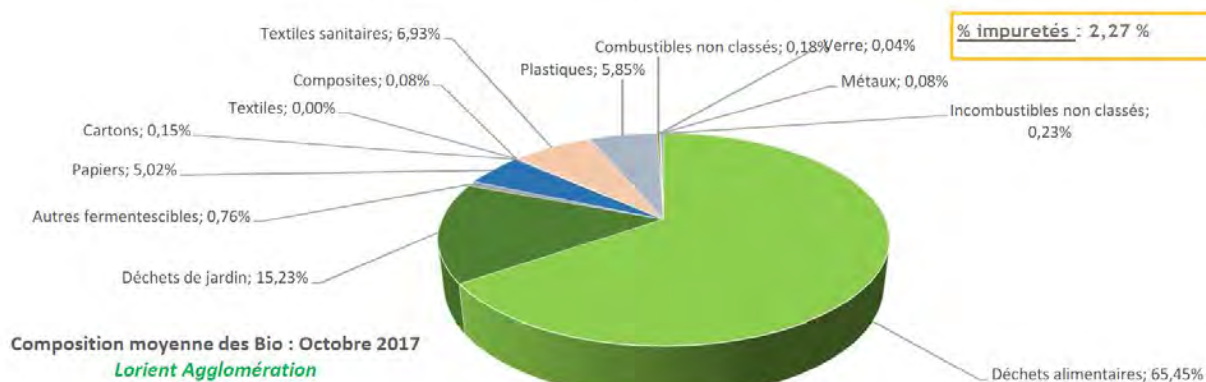


Seulement 30 % des DMR collectés sont des déchets non valorisables, tandis que la part de déchets valorisables représente 45 % pour les emballages et 24 % pour les biodéchets.

En considérant que la quantité de DMR est égale à 167 kg/an/habitant en 2017, on peut en déduire les quantités suivantes moyennes jetées par chaque habitant sur une année dans le bac bleu :

Ratio 2017	Fermentescibles	Papiers	Carton	Textiles	Plastique	Verre	Métaux
kg/an/hab	45	23	10	5	27	5	5

COMPOSITION MOYENNE DES BIODECHETS : OCTOBRE 2017



La part de déchets fermentescibles dans le bac destiné aux biodéchets est supérieur à 80 % dont 15 % de végétaux. La proportion de déchets alimentaires dans les biodéchets est en augmentation par rapport à 2016 de + 16 %.

CARACTERISATIONS DES EMBALLAGES

CITEO exige un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de Citéo.

L'ASQ du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage. Il assiste le technicien référent du Centre de tri pour la caractérisation, dans un local dédié.

Ces informations sont le reflet à un moment donné de l'état du tri d'une tournée de collecte. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri.

Le taux de refus sur les caractérisations réalisées en 2017 varie entre 20 et 25%.

2.2. ACTIONS DE SENSIBILISATION DES DIFFERENTS PUBLICS

2.2.1. OPERATIONS TEMOINS

Suite à la première opération « foyers témoins » en 2016, Lorient Agglomération a souhaité lancer une seconde opération « Défi des familles vers le zéro déchet » avec un recrutement par « parrainage » (à travers les réseaux sociaux pour l'essentiel).

Le recrutement a débuté à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. L'opération a démarré officiellement début février 2018, pour une durée de 4 mois. Les objectifs de réduction ont été basés sur les résultats obtenus en 2016, soit :

- Baisser de 35 % la production globale des déchets,
- Diminuer le bac bleu de 65 % minimum.

2.2.2. CAMPUS ZERO DECHET

Suite à l'opération « Etudiants témoins », le bureau de l'UBS et le CROUS ont donné leur accord à l'automne 2016 pour impliquer le campus dans une démarche « Zéro déchet ». Les objectifs fixés sont les suivants :

- Réduire la quantité globale des déchets, éviter les gaspillages,
- Trier en vue de recycler les déchets qui ne peuvent pas être évités,
- Limiter la production de déchets résiduels destinés à l'enfouissement.

Un état des lieux dans le cadre de projets tutorés des sessions 2016/2017 a été réalisé avec l'UBS sur deux sites expérimentaux : La faculté des sciences et le CROUS.

Ce diagnostic et un plan d'action ont également été présentés en mai 2017 en COPIL, suite à la soutenance des projets tutorés. Ensuite, une adaptation de la signalétique et une modification de l'agencement des poubelles de tri ont été réalisées au CROUS.

2.2.3. ACCOMPAGNEMENT D'ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS

Lorient Agglomération souhaite inciter les organisateurs à prendre en compte la gestion des déchets dans l'organisation de leurs manifestations (en amont lors des achats et choix techniques, pendant la manifestation et lors du démontage).

En 2017, Lorient Agglomération était présent en tant que soutien aux organisateurs sur les manifestations suivantes :

- Printemps de Manéhouarn, avec la commune de Plouay,
- Fête du jardin du lycée du Talhouët,
- Semaine de la biodiversité, avec la commune de Lorient,
- Fête de la nature, avec l'association Gestel Nature et la commune de Gestel,
- Festival Saumon, avec l'association Pont-Scorff Animation,
- Festival Interceltique de Lorient, avec l'association du FIL,
- Festival international du film insulaire de Groix, avec l'association FIFIG,
- Grand prix de Plouay, avec la commune de Plouay (En 2017, mise en place de la collecte des Biodéchets auprès du grand public en plus des points de restauration),
- Welcome Deiz, avec l'Université de Bretagne Sud,
- Les jardins du château, avec l'association Les Communs D'abord.

Afin d'accompagner ces diverses manifestations, des outils de sensibilisation au tri des déchets sont mis à disposition, tels que des collecteurs triflux, des Windflags. Lors de chaque prêt d'outils, une convention de mise à disposition est complétée. En 2017, 16 conventions de prêt ont été réalisées.

EXEMPLE DU FESTIVAL INTERCELTIQUE 2017

	TONNAGES DMR	TONNAGES EMB	TONNAGES BIO
2010	101,6	3,5	3,0
2011	107,5	5,8	3,5
2012	98,7	5,5	3,7
2013	99,0	9,8	7,7
2014	76,9	21,2	15,4
2015	70,7	23,8	24,1
2016	66,0	34,0	21,6
2017	66,3	33,1	27,9
ÉVOLUTION DES TONNAGES 2016/2017	+ 0,45 %	- 2,65 %	+ 29,17 %

Ces résultats montrent que la quantité de déchets triés est en forte augmentation. Néanmoins, la quantité globale produite lors du FIL ne diminue pas encore.

2.2.4. PARTICIPATION OU ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EMBLEMATIQUES

Lorient Agglomération participe chaque année aux événements emblématiques de la prévention des déchets tels que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et la Semaine des Alternatives Aux Pesticides (SPAP).

En 2017, les 15 animations déployées par Lorient Agglomération lors la SERD ont permis de sensibiliser 700 usagers, tandis que la SPAP au travers de ces 7 animations ont touché 675 usagers.

Des ateliers, des projections, des visites sont proposés au public afin de faire progresser les gestes de prévention des déchets ; les associations de consommateurs et de préservation de l'environnement sont également impliquées dans ces événements.

Ainsi, le programme proposé lors de la SERD était le suivant :

- 1er week-end : portes ouvertes du centre de tri et des ateliers de la recyclerie
- Mercredi : spectacle pour les enfants (centres de loisirs, conseils municipaux enfants, familles)
- 2ème week-end : festival zéro déchet (2ème édition avec 400 participants). Ce festival a été l'occasion de retrouver le témoignage des familles zéro déchet de la première opération et de lancer les inscriptions pour la seconde. La formule a été la suivante : ateliers DIY (couture, produits d'entretien, d'hygiène), infos jardinage au naturel, démonstrations, spectacle autour de l'économie circulaire, table ronde et goûter pauvre en déchet. Le lieu choisi était le salon de réception du stade du Moustoir à Lorient.

2.2.5. SENSIBILISER LES SCOLAIRES A LA PREVENTION ET AU RECYCLAGE DES DECHETS

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Le but étant d'inscrire clairement le volet prévention dans son programme d'animations à destination des scolaires.

Pour cela, 3 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2016/2017 :

- La prévention et le réemploi (12 classes – 290 élèves),
- L'éco-consommation et le gaspillage alimentaire (12 classes – 267 élèves),
- Le jardinage au naturel et le compostage (8 classes – 166 élèves).

Au terme de ces sensibilisations, des visites du centre de tri des emballages ADAOZ et de la recyclerie « Le Comptoir du réemploi » sont proposées aux écoliers et aux collégiens.

En 2017, 752 scolaires répartis en 32 classes ont bénéficié de ce programme d'animation.

2.3. ACTIONS DE PROMOTION DES COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES

2.3.1. DEPLOYER LE DISPOSITIF « STOP PUB »

L'équipement en stop pub des boîtes à lettre est estimé à 30%.



Le suivi des foyers témoins du territoire a permis de préciser les chiffres d'évitement d'un stop-pub. Chaque boîte à lettre reçoit en moyenne 4 kg par mois de prospectus.

L'évitement est donc estimé à environ 1600 tonnes en 2016 comme en 2017 pour l'ensemble des foyers équipés d'un stop-pub.

2.3.2. DEVELOPPER L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLE



Lorient agglomération continue à promouvoir l'usage des couches lavables notamment par le biais d'ateliers d'information et le dispositif d'aide financière.

L'aide à l'achat de couches lavable a bénéficié à 27 familles. Une vidéo a été réalisée pour valoriser les différentes actions de réduction déchets, dans laquelle l'utilisation des couches lavables est déclinée.

2.4. ACTIONS AUTOUR DES VEGETAUX ET DES BIODECHETS

2.4.1. SOUTENIR L'ACQUISITION DE POULAILLERS

L'agglomération ne souhaite pas offrir des poules comme des instruments de réduction des déchets ; Le soutien se fait sous forme d'une aide à l'achat d'un poulailler.

En 2017, 56 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat d'un poulailler.

L'évitement mesuré auprès des foyers témoins en 2016 correspond à 55 kg/an/foyer. En général, les foyers qui acquièrent un poulailler compostent en parallèle une partie de leurs biodéchets, ce qui explique ce chiffre très inférieur à celui donné par l'ADEME (150kg/an).

L'évitement des biodéchets est estimé à 3,5 tonnes depuis le démarrage de l'aide en septembre 2016..

2.4.2. SOUTENIR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Lorient Agglomération promouvoit la gestion de proximité des déchets biodégradables en complément de leur collecte en porte à porte et de leur traitement par compostage industriel. Ce soutien est destiné aux particuliers notamment au travers de la mise à disposition de composteurs individuels.

En 2017, 15 ventes ont été organisées et ont permis de distribuer 557 composteurs (30 % de bois et 70 % plastiques), soit une augmentation du nombre d'acquisition de 50 % par rapport à 2016.

Au global, ce sont un peu plus de 9 400 foyers qui pratiquent le compostage individuel grâce à la mise à disposition de composteur à tarif préférentiel par Lorient Agglomération. Il faut également prendre en compte que la pratique de compostage est également étendue à d'autres foyers n'ayant pas bénéficié de cette aide, ainsi que ceux effectuant du compostage en tas.

2.4.3. REALISER DES OPERATIONS DE BROYAGE DANS LES QUARTIERS ET DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans la continuité des actions de gestion de proximité des déchets biodégradables, Lorient Agglomération avec son service gestion et valorisation des déchets a acquis un broyeur en mars 2015. Ce dernier est mis à disposition des

communes gratuitement en échange d'une sensibilisation des riverains via les bulletins municipaux et des animations dédiées. En 2017, le broyeur a été utilisé durant 48 journées réparties sur 8 communes. Une reconduction tacite du conventionnement a été actée pour simplifier le suivi administratif de ce dispositif de prêt de matériel.

Aussi, 6 journées d'animations thématiques ont également permis d'effectuer du broyage de branchage à titre de démonstration ou pour mise à disposition des particuliers ; Le volume de végétaux broyés est estimé à 75 m³ et celui de compost à 270 m³.

En complément, les agents du service de prévention des déchets diffusent des informations aux usagers sur la gestion des végétaux et des biodéchets dans le cadre des pratiques de jardinage naturel (broyage, compostage, paillage).

2.5. ACTIONS EN FAVEUR DE L'EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS

Lorient Agglomération s'est engagée dans une démarche d'amélioration des pratiques pour limiter les déchets liés aux activités des communes membres par la mise en place d'une redevance spéciale.

À partir du 1er janvier 2016, les tarifs votés en conseil communautaire du 15/12/15 ont été mis en application, à la suite de quoi un état des lieux et un travail sur la réduction des dotations en bacs a été réalisé. En parallèle, des supports de communication ont été installés sur les différents sites générateurs de déchets tels que les cimetières, les salles de manifestations, sur les marchés.

En 2017, les actions en faveurs de cette exemplarité ont été poursuivies en partenariat avec les services des communes.

2.6. ACTIONS DE PREVENTION DANS LES ENTREPRISES

Lorient Agglomération a été retenue pour porter le Programme National de Synergies Inter-entreprises (PNSI). Il est basée sur la détection de synergies dans le cadre d'ateliers mettant en avant les opportunités de développement économique pour les entreprises.

Ainsi, un atelier de synergies interentreprises a eu lieu le 31/01/2017, regroupant ainsi 44 participants et 16 animateurs. Dans sa continuité, des entretiens ont été effectués avec les 25 entreprises participantes pour débriefing et sélection des synergies potentielles à valider et accompagner. 14 synergies ont été réalisées sur 40 synergies étudiées prioritairement post ateliers :

- 6 synergies de réemploi de ressources, la majorité concernant des échanges de cartons d'emballages, palettes et caisses plastiques,
- 4 synergies portent sur les ressources recyclées dont la valorisation totale de 175 tonnes de déchets non valorisés jusqu'ici,
- 3 synergies sur l'économie locale ont permis de développer l'écopaturage, de faire d'amorcer cette alternative au sein des entreprises de l'agglomération, et de créer 1 ETP.
- 1 synergie de relocalisation est née de l'atelier, au travers la sous-traitance locale d'environ 50 000€ jusqu'à présent confiés à une entreprise extérieure au territoire.

Concernant les synergies en cours d'étude, de déploiement, ou en réflexion, le bilan est satisfaisant, reste maintenant à concrétiser ces projets. 18 synergies sont en cours d'étude voir de déploiement pour certaines, parmi les plus importantes 3 synergies de mutualisation de services en zone d'activités et 2 synergies de création de nouvelles filières d'éco-activités.

2.7. ACTIONS EN FAVEUR DU REEMPLOI – COMPTOIR DU REMPLOI

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions alternatives au tout jetable et à l'enfouissement. De cette volonté est née le Comptoir du réemploi.

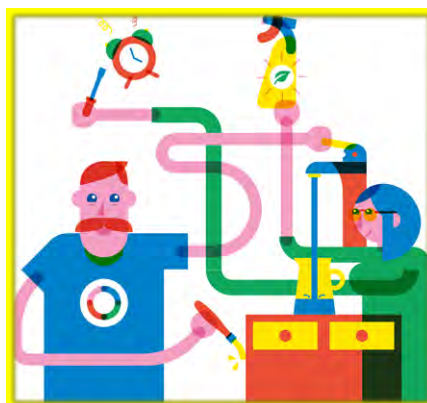
Des objets pouvant être réutilisés, devenus inutiles pour leurs propriétaires, sont collectés dans les Points réemploi aménagés dans chacune des 14 déchèteries que compte le territoire. Ils sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont revalorisés par des personnes en parcours d'insertion socio-professionnel puis mis en vente à bas prix au Comptoir du réemploi à Lanester.

En 2017, près de 540 tonnes d'objets ont été collectés, soit une augmentation de près de 60 % par rapport à 2016.

2.8. ACTIONS DE COMMUNICATION

Le portail dédié au « Territoire zéro déchet » est un espace pour suivre l'évolution du programme TZDZG, les résultats des opérations témoins mais aussi pour mettre en avant les initiatives locales qui visent à limiter la production de déchets et les gaspillages.

En 2017, 20 articles ont été publiés et 831 lecteurs ont été dénombrés.



www.zerodechet.lorient-agglo.fr

PARTIE 3

LES INDICATEURS FINANCIERS

3. BUDGET DE L'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis l'an passé :

	2016	2017	EVOLUTION 2016/2017 EN %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *	25 695 974 €	26 883 023 €	4,62 %
DEPENSES VENTILABLES			
Dépenses de collecte	14 311 444 €	14 415 429 €	0,73 %
Dépenses de traitement	8 994 062 €	10 064 661 €	11,90 %
Autres dépenses (recyclerie, Rivallan, etc.)	152 512 €	352 973 €	143,91 %
DEPENSES NON VENTILABLES			
Annuités d'amortissement	1 927 595 €	1 796 404 €	- 6,81 %
Intérêts de la dette	310 361 €	253 555 €	- 18,30 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT *	27 777 602 €	28 917 489 €	+ 4,10 %
CONTRIBUTION BUDGETAIRE <i>(Résultat de la section de fonctionnement : recettes-dépenses)</i>	2 081 628 €	2 034 466 €	-2,27 %
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 580 448 €	6 796 508 €	3,28 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 410 183 €	3 786 518 €	- 14,14 %
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT <i>(dépenses-recettes)</i>	2 170 264 €	3 009 990 €	38,69 %
RESULTAT GLOBALES DES DEUX SECTIONS <i>(Fonctionnement + investissements)</i>	88 636 €	975 524 €	

(*) Ces montants tiennent compte des rattachements des charges et des produits.

3.1. SECTION FONCTIONNEMENT

Le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2017, un excédent de 2 034 466 €. Mais toutes les dépenses liées à l'activité « déchets » ne sont pas affectées au compte spécial, ce qui explique l'apparent excédent (cf. page 43 la contribution budgétaire)

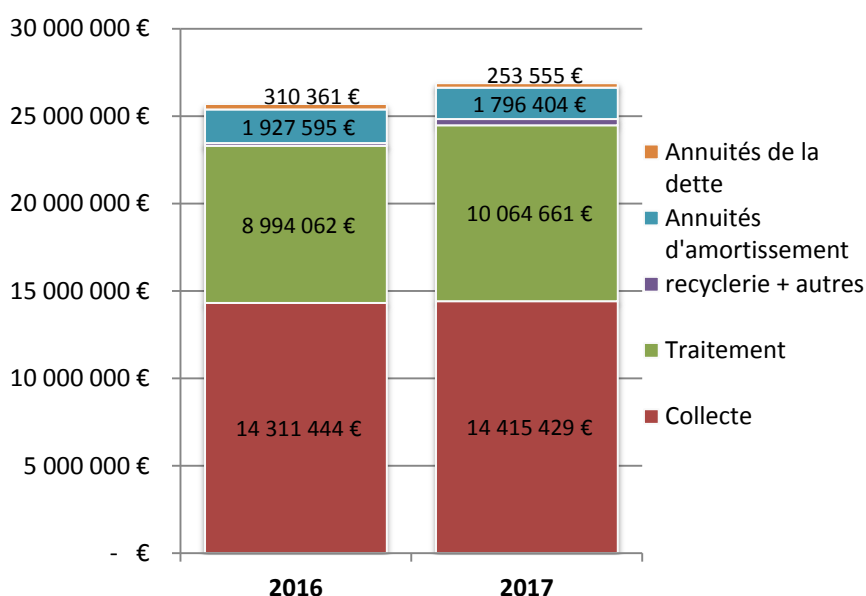
Par ailleurs, en section d'investissement, il ressort de l'exécution 2017 un besoin de financement de 3 009 990 €.

Ainsi, le résultat cumulé des deux sections fonctionnement et investissement affiche un besoin de financement de 975 524 €.

3.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses sont de 26 883 023 € en 2017. Elles sont en augmentation de 4,6% par rapport à 2016, soit +1 187 049 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 28 917 489 € en 2017 avec une augmentation de 4,10 % par rapport à 2016, soit 1 139 887 €.

Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2016		2017		EVOLUTION 2016/2017
TEOM	20 755 537 €	74,7 %	21 608 671 €	74,7 %	+ 4,1 %
Vente marchandises	1 789 091 €	6,4 %	1 939 087 €	6,7 %	+ 8,4 %
Participations et soutiens	3 394 769 €	12,2 %	3 412 137 €	11,8 %	+ 0,5 %
RS	1 293 091 €	4,6 %	1 231 941 €	4,3 %	- 4,7 %
Redevance DIB	201 848 €	0,7 %	236 027 €	0,8 %	+ 16,9 %
Autres (<i>Remboursement sur charges de personnel, assurance, recyclerie, etc.</i>)	343 266 €	1,2 %	489 626 €	1,7 %	+ 42,6 %
TOTAL	27 777 602 €	100%	28 917 489 €	100%	+ 4,1 %

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Le produit de la TEOM perçu est de 21 608 671 € pour 2017.

Lorient Agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble du territoire (hors ex CC de Plouay).

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée pour les années 2016 à 2020. Ainsi, pour 2017, les taux sont de :

- communes de l'ex CC de Plouay : 10,07%
- communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 9,22%
- commune de Caudan : 6,60 %

Le financement du service public de gestion des déchets de l'agglomération de Lorient est assuré essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 74,7 % des recettes perçues en 2017.

PARTICIPATIONS ET SOUTIENS

En 2017, leur montant est de 3 412 137 €.

Ces recettes représentent 11,8 % des recettes perçues qui proviennent des Eco-organismes (Eco emballages, Eco mobilier, Ecofolio...), l'ADEME, le Conseil Général, etc.

VENTE DE MARCHANDISES

Avec une augmentation de presque 150 000 € par rapport à 2016, ces ventes rapportent un peu plus de 1,9 millions d'euros.

Les cartons, acier et verre représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes provenant des plastiques et des Journaux Revues Magazines sont en diminution du fait de la baisse des prix de reprise de ces matériaux. L'aluminium baisse légèrement en tonnages mais qui est compensée par une augmentation du prix de reprise.

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles de déchèteries, bacs usagés) représentent 6,7 % des recettes perçues.

LA REDEVANCE SPECIALE (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient Agglomération et CC Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, Tarifs, Redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Seuil d'application de la RS : 3 000 litres hebdomadaires,
- Tarifs incitatifs au tri :
 - ✓ 29,26€ le m³ de DMR
 - ✓ 13,11€ le m³ d'emballages ou de biodéchets

La RS représente 4,3 % des recettes perçues en 2017, soit 1 231 941 €. Cette redevance s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs sont les suivants :

- 95,34€ HT/an pour les caravanes
- 234,68€ HT/an pour les HLL

LA FACTURATION AUX PRODUCTEURS DE DECHETS INDUSTRIELS BANALS DEPOSANT CES DECHETS A ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2017, la facturation à des tiers représente 236 000 €, soit 0,8 % des recettes perçues.

Ces utilisateurs sont :

- La communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers de leur territoire. En 2017, le tarif appliqué pour la prestation de tri et traitement est :
 - ✓ Pour le tri des emballages : 269 € HT/ tonne
 - ✓ Le reconditionnement des JRM 23 € HT/ tonne
- Les professionnels (entreprises, industries, établissements publics).

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Pour l'année 2017, les tarifs sont les suivants :

- ✓ Tarifs Communes membres : 68,92 € HT/tonne + TGAP 32,13 €/tonne.
- ✓ Tarifs tiers : Biodéchets : 52,71 € HT/tonne, autres flux : 121,65 € HT/tonne + TGAP 32,13 € HT/tonne

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont des recettes occasionnelles, exceptionnelles (remboursements sur charges de personnel, d'assurance, recyclerie, etc...). En 2017, elles représentent 1,7 % des recettes perçues.

3.1.3. LA CONTRIBUTION DU BUDGET GENERAL

La contribution budgétaire ou contribution du budget général est un résultat mathématique constaté au moment du compte administratif entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Dans les dépenses de fonctionnement sont inclus les annuités d'amortissements et les intérêts de la dette.

Le budget du service présente, pour l'exercice de 2017, un équilibre technique avec une contribution générale de - 2 034 466 €. Cependant, certaines dépenses de fonctionnement telles que les frais d'administration générale et les dotations aux amortissements du bâti ne sont pas prises en compte, donc l'équilibre financier n'est pas encore atteint.

3.2. SECTION INVESTISSEMENT

3.2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 6 796 508 € pour 2017. Elles sont en augmentation de près de 3,28 % par rapport à 2016.

En effet, d'importants travaux d'investissement se sont déroulés en 2017 : fournitures et pose de Lames en acier dans les tunnels de l'UTB, travaux dans l'Atelier de la recyclerie, travaux pour les déchèteries de Queven et Cléguer, la construction de la déchèterie d'hennebont.

3.2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 786 518 € pour 2017.

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché (plus de 1 000 000 € annuel).

PRINCIPALES PRESTATIONS REALISEES	ENTREPRISE	MONTANT REALISE (€ TTC)		
		En 2015	En 2016	EN 2017
Collecte des déchets en porte à porte	LORIS Service	3 598 579 € (6 communes +APV)	3 549 426 € (6 communes +APV)	3 181 805 € (2 communes)
Collecte des déchets en porte à porte	COVED	510 250 € (6 communes)	524 015 € (6 communes)	990 928 € (9 communes)
Collecte des déchets en apports volontaires	SITA	0 €	0 €	68 088 €
Exploitation de l'unité de traitement biologique	GEVAL	2 464 430 €	2 535 307 €	2 568 806 €
Collecte des bas de quais en déchèteries et entretien en déchèteries	COVED	2 464 429 €	2 091 843 €	1 627 982 €
Exploitation du centre de tri des emballages et des papiers	Ateliers du Pays Fouesnantais	2 185 176 €	1 901 069 €	1 843 550 €

Le marché de prestation de collecte en porte à porte est arrivé à échéance fin 2016. Afin de définir un découpage territorial plus cohérent mais aussi d'équilibrer le poids des lots en terme de population collectée, le marché a été alloté en deux secteurs distincts : urbain (2 communes pour 67 794 hab.) et rural (9 communes pour 23 457 hab.).

4. PRESENTATION DES COUTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COUTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

4.1. EVOLUTION DES COUTS AIDES DES DECHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

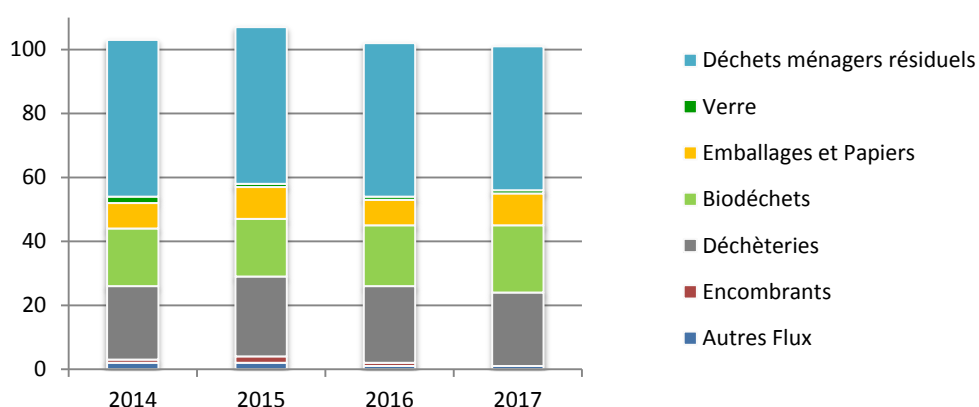
Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire LE comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Coût aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €

Évolution des coûts aidés des déchets par flux en Euro HT par habitant



Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

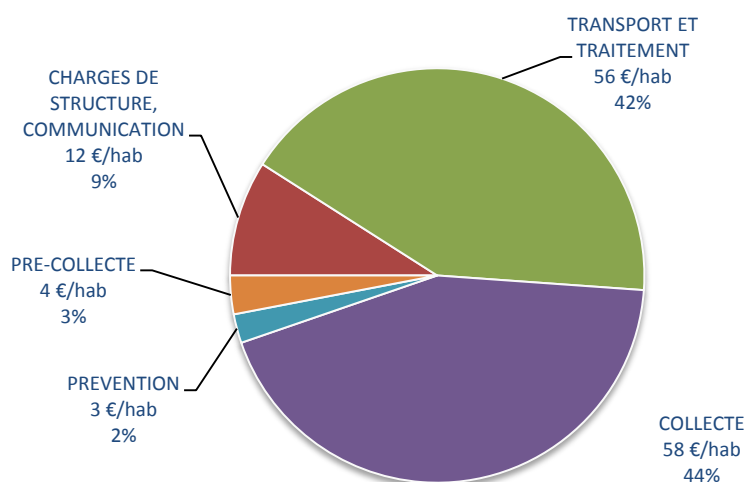
- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent un peu en-dessous de la médiane (53 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 100 kg/hab inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat,
- Les coûts du verre sont au niveau de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent un peu au-dessus de la médiane (7 €/hab). Les quantités collectées et sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales,
- Les coûts des déchèteries sont eux-aussi légèrement supérieurs à la médiane nationale (22 €/hab), avec des quantités collectées identiques aux références nationales,

¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2014 – ADEME – mars 2017

- Tous déchets confondus (hors collecte des biodéchets), les coûts de Lorient Agglomération (80 euros/hab) sont inférieurs à la médiane nationale, 89 €/hab,
- Les coûts des biodéchets (21 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (45 €/hab).

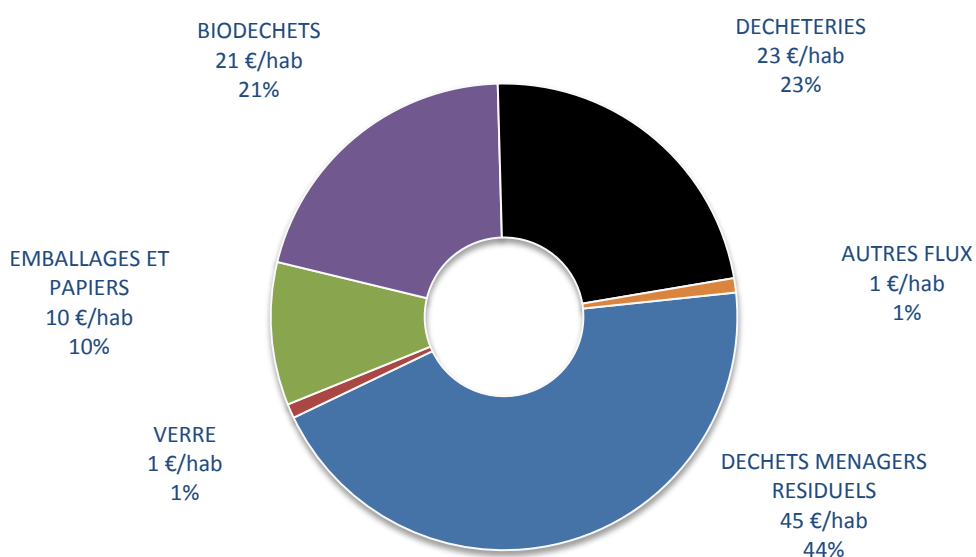
4.2. REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS EN 2017

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE DE CHARGE



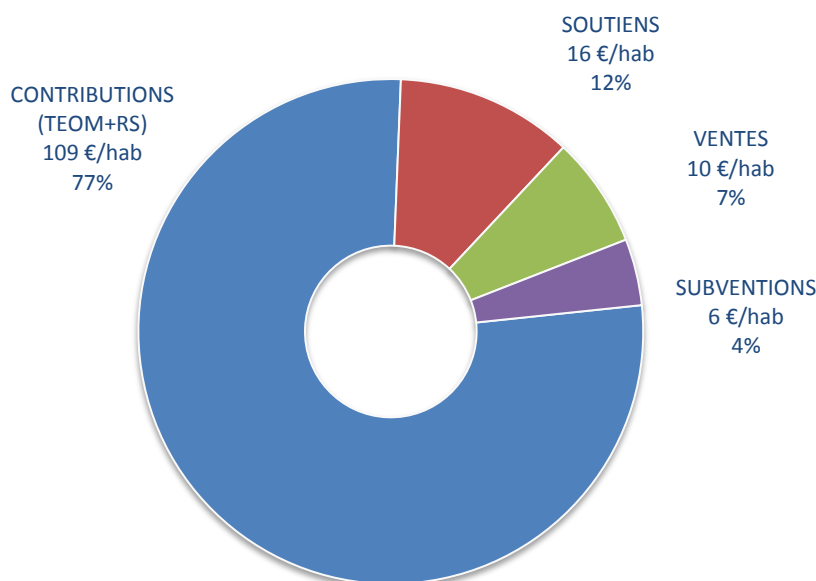
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts comparables (42 - 44%).

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les déchets ménagers résiduels représentent près de la moitié des charges, suivis par les déchèteries (23%) et les biodéchets (21%).

RÉPARTITION DES RECETTES



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 23% des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

4.3. DETAIL DE LA MATRICE 2017

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	691 273,0 €	33 832,0 €	448 087,0 €	315 228,0 €	397 597,0 €	30 535,0 €	1 916 552,0 €
Communication	220 029,0 €	10 769,0 €	142 623,0 €	100 335,0 €	126 553,0 €	14 460,0 €	614 769,0 €
Prévention	66 219,0 €	12 236,0 €	18 640,0 €	12 916,0 €	477 907,0 €	1 044,0 €	588 962,0 €
Pré-collecte	220 527,0 €	49 456,0 €	252 490,0 €	362 015,0 €		2 039,0 €	886 527,0 €
Collecte	4 257 286,0 €	337 912,0 €	3 028 714,0 €	2 741 099,0 €	1 441 044,0 €	143 984,0 €	11 950 039,0 €
Transfert/Transport	78 715,0 €	45 652,0 €	55 680,0 €		471 803,0 €	15 914,0 €	667 764,0 €
Traitement	4 474 871,0 €		2 541 601,0 €	1 032 587,0 €	679 086,0 €	238 878,0 €	8 967 023,0 €
Gestion des DDM					272 278,0 €		272 278,0 €
Transport et traitement					1 890 525,0 €		1 890 525,0 €
TOTAL Charges	10 008 920,0 €	489 857,0 €	6 487 835,0 €	4 564 180,0 €	5 756 793,0 €	446 854,0 €	27 754 439,0 €
Produits industriels	30 125,0 €	182 102,0 €	1 134 611,0 €	16 857,0 €	573 433,0 €	138 043,0 €	2 075 171,0 €
Soutiens	67 233,0 €	70 381,0 €	3 051 887,0 €		205 161,0 €	20 000,0 €	3 414 662,0 €
Subventions	610 353,0 €	7 751,0 €	232 134,0 €	294 670,0 €	169 796,0 €	10 967,0 €	1 325 671,0 €
TOTAL Produits	707 711,0 €	260 234,0 €	4 418 632,0 €	311 527,0 €	948 390,0 €	169 010,0 €	6 815 504,0 €
TVA	441 033,0 €	30 899,0 €	372 727,0 €	249 148,0 €	348 641,0 €	13 344,0 €	1 455 792,0 €

Coût aidé HT	9 301 209,0 €	229 623,0 €	2 069 203,0 €	4 252 653,0 €	4 808 403,0 €	277 844,0 €	20 938 935,0 €
Coût aidé TTC	9 742 242,0 €	260 522,0 €	2 441 930,0 €	4 501 801,0 €	5 157 044,0 €	291 188,0 €	22 394 727,0 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,3 €	0,2 €	2,1 €	1,5 €	1,9 €	0,1 €	9,2 €
Communication	1,1 €	0,1 €	0,7 €	0,5 €	0,6 €	0,1 €	2,9 €
Prévention	0,3 €	0,1 €	0,1 €	0,1 €	2,3 €	- €	2,8 €
Pré-collecte	1,1 €	0,2 €	1,2 €	1,8 €		0,0 €	4,3 €
Collecte	20,5 €	1,6 €	14,6 €	13,2 €	7,0 €	0,7 €	57,7 €
Transfert/Transport	0,4 €	0,2 €	0,3 €		2,3 €	0,1 €	3,2 €
Traitement	21,6 €		11,3 €	5,0 €	3,3 €	1,2 €	42,3 €
Gestion des DDM					1,3 €	- €	1,3 €
Transport et traitement					9,1 €	- €	9,1 €
TOTAL Charges	48,3 €	2,4 €	30,2 €	22,0 €	27,8 €	2,2 €	132,8 €
Produits industriels	0,2 €	0,9 €	5,4 €	0,1 €	2,8 €	0,7 €	9,9 €
Soutiens	0,3 €	0,3 €	14,7 €		1,0 €	0,1 €	16,5 €
Subventions	2,9 €	0,0 €	1,0 €	1,4 €	0,8 €	0,1 €	6,3 €
TOTAL Produits	3,4 €	1,3 €	21,2 €	1,5 €	4,6 €	0,8 €	32,7 €
TVA	2,1 €	0,2 €	1,7 €	1,2 €	1,7 €	0,1 €	7,0 €

Coût aidé HT	44,9 €	1,1 €	10,0 €	20,5 €	23,2 €	1,3 €	101,0 €
Coût aidé TTC	47,0 €	1,3 €	11,8 €	21,7 €	24,9 €	1,4 €	108,0 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	19,7 €	3,6 €	30,0 €	40,9 €	10,5 €	16,1 €	18,1 €
Communication	6,3 €	1,1 €	9,6 €	13,0 €	3,3 €	7,6 €	5,8 €
Prévention	1,9 €	1,3 €	1,3 €	1,7 €	12,6 €	0,5 €	5,5 €
Pré-collecte	6,3 €	5,2 €	17,4 €	47,0 €		1,1 €	13,2 €
Collecte	121,3 €	35,5 €	208,9 €	355,9 €	37,9 €	75,7 €	114,1 €
Transfert/Transport	2,2 €	4,8 €	3,8 €		12,4 €	8,4 €	6,8 €
Traitement	127,5 €		163,6 €	134,1 €	17,9 €	125,7 €	92,3 €
Gestion des DDM					7,2 €		7,2 €
Transport et traitement					49,8 €		49,8 €
TOTAL Charges	285,1 €	51,5 €	434,6 €	592,5 €	151,6 €	235,1 €	260,1 €
Produits industriels	0,9 €	19,1 €	77,5 €	2,2 €	15,1 €	72,6 €	20,1 €
Soutiens	1,9 €	7,4 €	210,5 €		5,4 €	10,5 €	36,6 €
Subventions	17,4 €	0,8 €	15,0 €	38,3 €	4,5 €	5,8 €	12,4 €
TOTAL Produits	20,2 €	27,4 €	303,0 €	40,4 €	25,0 €	88,9 €	65,9 €
TVA	12,6 €	3,3 €	24,8 €	32,3 €	9,2 €	7,0 €	13,8 €

Coût aidé HT	265,0 €	24,1 €	142,7 €	552,1 €	126,6 €	146,2 €	196,8 €
Coût aidé TTC	277,5 €	27,4 €	168,4 €	584,4 €	135,8 €	153,2 €	210,5 €

BRETAGNE

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2017 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2014) :

- 242 €/t/an pour la collecte des OMR (médiane du coût complet au niveau national), 285 €/t/an à Lorient Agglomération,
- 442 €/t/an pour la collecte des emballages hors verre et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 434 €/t/an à Lorient Agglomération.